

ABONNEMENT.

| | |
|---------------|--------|
| Saumur | 30 fr. |
| Paris | 10 |
| Autres villes | 8 |
| Poste | 35 fr. |
| Ensemble | 18 |
| Ensemble | 10 |

On s'abonne :
A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur le poste.
chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

| | |
|--------------------|------|
| Annonces, la ligne | 30 c |
| Réclames | 30 |
| Faits divers | 75 |

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 29 SEPTEMBRE 1886

LE CITOYEN MORTILLET

Qu'est-ce que Mortillet ? C'est une « vieille
terme » portant lunettes, et que les radicaux
ont fait nommer successivement maire de
Saint-Germain et député de Seine-et-Oise.
Jusqu'à ces dernières vacances on igno-
rait cet individu. Mais il vient de se rendre
célèbre par un arrêté aux termes duquel il
comme tous les fonctionnaires de sa com-
mune d'envoyer leurs enfants à l'école lai-
que, sous peine de révocation.

Ce premier arrêté devait être suivi de plu-
sieurs autres interdisant aux employés de
la municipalité de faire baptiser leurs en-
fants, de se marier à l'Eglise et de recevoir
l'extrême-onction. Mais Mortillet, maire, a
été retenu dans cette voie par le préfet Gi-
cardin, lequel sera sans doute déplacé, grâce
à l'influence de Mortillet-député.

L'attentat de ce tyranneau de village con-
traire la liberté de ses subordonnés suffirait à
appeler sur lui l'attention des masses. Mais
il a encore un autre titre aux suffrages des
maîtres.

En 1848, parut une brochure qui fit
grand bruit dans le monde des filous,
troupe-bourses et malandrins de toutes
sortes. On se l'arrachait dans les bouges, et
on forçait risquant leur vie pour s'en
procurer un exemplaire.

Cet ouvrage avait pour titre : *Le Droit au*
et Mortillet en était l'auteur.

« L'homme, y disait-il, a toujours le droit
de prendre ce dont il a besoin. »

Et il posait ce principe digne d'être ta-
ché en lettres rouges sur la poitrine des
républicains : « Le vol est non seulement un
crime, mais un devoir. »

Le Droit au vol eut plusieurs éditions. Il
annonça tous les habitants des maisons
bourgeoises et les jeunes vagabonds faisaient
un stage pour y entrer.

Le livre de Mortillet était pour eux ce que
la Dame aux Camélias fut pour le demi-

monde : une réhabilitation, moins littéraire
cependant, mais plus dangereuse.

Aussi de toutes les prisons, de tous les
repaires, des témoignages de sympathie
étaient envoyés à Mortillet. Il était dans le
monde des chourineurs plus populaire que
le Rodolphe des *Mystères de Paris*.

On comprend qu'un tel individu déteste
les écoles chrétiennes où l'on apprend à res-
pecter le bien d'autrui.

Mortillet, passant de la théorie à la pra-
tique, se serait peut-être mêlé aux opéra-
tions de ses lecteurs ordinaires, si l'Empire
n'en avait fait un fonctionnaire.

Si invraisemblable que la chose puisse
nous paraître, l'auteur du *Droit au vol* fut
nommé sous-conservateur du musée gallo-
romain de Saint-Germain-en-Laye.

Au 4 septembre, il cria « Vive la Républi-
que ! A bas l'Empereur ! » Aussi cet hon-
nête fonctionnaire garda-t-il sa place et
fut-il porté à la mairie.

Les habitants de Saint-Germain doivent
depuis cette époque vivre dans des trances
perpétuelles. Les attentats nocturnes sont
sans doute fréquents dans un pays où les
voleurs peuvent dire qu'ils travaillent avec
« la permission de Monsieur le maire ».

Depuis un an, Mortillet est député. De-
main peut-être il sera ministre de la justice !

Alors il sera bon de cacher l'argenterie et
d'habiter une maison fortifiée.

Car Mortillet, garde des sceaux, sera le
Washington des carrières d'Amérique. Il
proclamera l'Indépendance des récidivistes
et leur donnera des places dans la magistra-
ture pour juger les honnêtes gens coupables
d'opposition à l'exercice du *Droit au vol*.

CAELIO.

Chronique générale.

COMMISSION DU BUDGET

La commission du budget s'est réunie
hier sous la présidence de M. Rouvier. Les
membres présents se sont livrés à une
échange de vues sur les expériences aux-

quelles ils avaient assisté, lundi, à la Malma-
ison.

Elle a ensuite pris connaissance d'une
lettre de M. Sanlis, priant la commission de
vouloir bien ajourner la discussion sur les
boissons jusqu'à son retour de Montpellier.

M. Wilson a exposé sa manière de voir
sur le projet du gouvernement relatif à la
surtaxe des alcools. Il est en principe favo-
rable à la surtaxe, mais il trouve excessif de
porter à 215 fr. par hectolitre les droits de
surtaxe. Il estime qu'en les portant à 180 fr.,
on pourrait réunir les sommes nécessaires
à équilibrer le budget, surtout en cherchant
un complément de ressources dans une
augmentation des droits de succession en
ligne collatérale.

M. Camille Dreyfus est opposé à la sur-
taxe, il développe son projet d'impôt sur le
revenu avec certaines modifications. Il veut
d'abord soumettre à un déport de 1 0/0 les
titres de rente française. Ensuite seront
exemptés de toutes taxes les traitements jus-
qu'à 4,000 fr. De 4,000 à 6,000 fr., les traite-
ments seraient frappés de droits. Quant
aux effets publics du gouvernement français,
ils seront soumis au timbre proportionnel
comme les effets de commerce.

La commission a réglé ainsi l'ordre du
jour de ses travaux pour cette semaine :

Aujourd'hui mercredi, elle discutera le
budget de la guerre ; le rapport de M. Casi-
mir Périer est en effet prêt.

Demain jeudi, elle entendra le ministre
des postes et télégraphes.

Vendredi, elle entendra le syndicat géné-
ral des boissons.

Samedi, elle achèvera la discussion géné-
rale du budget et nommera le rapporteur
général.

LA CONVOCATION DES CHAMBRES

La date de la réunion des Chambres en
session extraordinaire, fixée au 14 octobre
prochain, ayant reçu l'agrément des prési-
dents de la Chambre et du Sénat, le décret
de convocation est au *Journal officiel*.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MA TANTE GIRON

Par René BAZIN

— Voyez-vous ces grands fainéants, repartit ma
tante Giron : la père travaille, la mère travaille, la
petite travaille, eux se croisent les bras, là, sur la
paille, et encore, ils se moquent des autres ! Il n'y
a que les bonnes métyères qui ont le teint brûlé.

— Les « en air » sont-ils beaux chez vous ?
— « En air », c'est toute semence germée,
dans l'air libre : les avoines, les froments,
les seigles, toute la moisson future des
campagnes.

La conversation s'engagea,
entre ces simples gens. Petit à petit,
le père Luncau, mis en bonne
humeur, ne tarissait pas. Il racontait des histoires
sur les foires voisines, sur les familles du
pays, sur la « grande guerre », qu'il n'avait pas
mais qu'il savait d'après les témoins vivants ;
des histoires, comme celles qu'il accompa-
gnait dimanche.

Sosthène parlait peu. Il était plus taciturne ce
jour-là que de coutume. Une seule chose paraiss-
ait l'occuper : sa sœur Françoise. Il se le quittait
pas des yeux, et, dans son regard, on devinait
pas des yeux, et, dans son regard, on devinait
une tendresse vive et des interrogations et
des remerciements, tout un long discours qu'il lui
faisait. C'est qu'entre eux, voyez-vous, il y avait
des confidences ; et l'amitié s'en était doublée. La
première, elle avait connu le secret, l'avait bien
accueilli, bien gardé. Depuis lors, combien de
fois elle avait consolé son frère, la bonne
Françoise ! La regarder, c'était donc penser à
l'autre. Sosthène trouvait même, par moments,
qu'elle lui ressemblait, de loin, peut-être ; mais
l'autre était douce à voir, même de loin ! Il
pensait : Est-elle gentille, notre Françoise ! Et
moi qui, autrefois, ne m'en apercevais pas !
J'étais aveugle ! Pour elle, du coin où elle se
trouvait, assise quelquefois, plus souvent debout,
toujours agissant et point songeuse du tout, elle
regardait aussi son frère, quand personne n'y
prenait garde, souriant un peu et haussant les
épaules, comme pour lui dire : Ose donc, grand
Sosthène, ose donc. Il avait l'air indécis et mal-
heureux.

Le temps passait, le rouel roulait, la chandelle
de suif pétillait : le bras du père Luncau tournait
toujours.
Il était dix heures sonnées à la vieille horloge

quand les rilleaux furent cuits. On les retira.
Quelques-uns des meilleurs, tout chauds, furent
mis dans une assiette et servis sur la table.
Arrosés de cidre, c'était un régal. Tous y firent
honneur, même Sosthène. Ma tante Giron déclara
que le métyer de Chanteloup s'était surpassé. Le
bonhomme suant, soufflant, faisait le modeste : il
était ravi. Ce soir-là, les déceptions municipales
ne bachelèrent point son esprit.

— Les meilleures fêtes et les meilleures gens
ont une fin, dit ma tante Giron en se levant.
Allons, métyer, à l'an prochain. Un de vos gars
me fera bien la conduite, n'est-ce pas ?

— A votre service, madame Giron, répondit le
père Chanteloup. Vas-y, Sosthène, l'air de la nuit
ne te fait pas peur.

Sosthène ouvrit la porte basse qui donnait
accès dans le courtil, pendant que ma tante Giron
distribuait quelques poignées de main autour
d'elle. Tous deux furent bientôt sortis du jardin,
et prirent le sentier qui coupe les prés.

En toute saison, dès que le soleil est couché, la
brume couvre ces terres basses, au milieu
desquelles glisse sans bruit, couverte de nénu-
phars, la minuscule Hommée. Elle flotte en nappes
épaisses, à quatre ou cinq pieds du sol, molle,
blanche, coupant la ligne des arbres à la hauteur
de leurs basses branches. Quand la lune monte,
c'est une ouate d'argent. Si le vent s'élève, il

La présence de Nubar-Pacha à Londres
inquiète vivement les cercles diplomatiques.
On se demande ce que ce personnage im-
portant est allé faire là-bas. On craint tou-
jours que les Anglais n'essayent de se dé-
dommager en Égypte de leur déconvenue
dans les Balkans. En tous cas, ils n'ont pas
encore abandonné ce pays et ils n'ont pas
l'air prêt à le faire de sitôt. Nous devons
nous rappeler que c'est à M. de Freycinet
que les Anglais doivent leur prépondérance
actuelle dans la vallée du Nil. C'est à lui,
par contre, que la France doit la perte de
son influence séculaire dans ces mêmes
contrées.

CANONNIERS-FINANCIERS

Les membres de la commission du bud-
get sont partis avec M. Boulanger pour
assister aux expériences d'artillerie qui vont
avoir lieu à la Fère.

Nous nous imaginions naïvement que les
commissaires du budget étaient nommés
pour s'occuper du budget.

Point.
Ils s'occupaient d'expériences d'artillerie.
Il serait juste alors que le comité d'artil-
lerie se consacraît à l'étude du budget, et on
peut être certain que les choses n'iraient
pas plus mal.

PAS SOLIDE

De Gambetta en Boulanger c'est déchoir.
Mais enfin on prend ce qu'on trouve.

Le commis-voyageur s'est fait boulangier
et cherche à placer — pas en France il est
vrai — en Italie un nouveau tissu de Rou-
baix d'une couleur qui tient à la fois du
« sang de poulet et de la cannelle (!!) » et au-
quel il donne le nom de *tissu Boulanger*.

Hum ! Tissu Boulanger, ça ne doit être
solide ni comme trame, ni comme couleur.

LA DÉCLARATION DE LOUISE MICHEL

La vierge rouge, à propos de sa récente
condamnation, fait dans le *Cri du Peuple* la
déclaration suivante :

brise cette masse floconneuse, et l'emporte en
lambeaux qui courent sous bois, tordus, laissant
traîner comme des chevelures. Plusieurs disent
que ce sont les demoiselles de l'eau qui passent,
robes et cheveux au vent. Elles vont où elles
veulent, franchissant les haies sans « jambeyer ».
Ne les arrêtez pas. N'interrompez pas ces vagabon-
des de la nuit.

Leur secret est mauvais. Elles sont proches
parentes des lavandières maudites qui battent
éternellement, le long des gués déserts, les rangs
des nouveaux-nés qu'elles ont tués. Rentrez
plutôt chez vous. Ne vous mêlez pas à tous ces
fantômes dont vous ignorez le nombre et la force
et l'approche. Pour les demoiselles de l'eau
cependant, si vous les rencontrez « sans qu'il y
ait de votre faute », saluez-les, et dites : « Demoi-
selles, je suis votre serviteur. » Elles vous laisse-
ront en paix.

Ma tante Giron et le grand Sosthène les rencon-
trèrent, « sans qu'il y eût de leur faute », à moins
de cent mètres de Chanteloup, car il faisait une
petite brise ce soir-là, et la lune, à moitié pleine,
s'était mise en route dans le ciel comme une
coquille ouverte posée sur la mer. Ma tante
n'avait pas peur. Le grand Sosthène faisait sem-
blant de rire ; il marchait les bras ballants,
lentement ; un de ses pas en valait trois de ma
tante Giron ; mais, au fond, il n'était pas très

« J'espère bien que personne ne va s'inquiéter, plus que je ne le fais moi-même, d'une condamnation qui ne m'occupe nullement. J'espère surtout qu'on en a fini de me jeter au visage des grâces que je n'ai rien fait pour subir. »

Le roi dom Luiz de Portugal est rentré avant-hier à Lisbonne.

On a remarqué que le souverain qui a visité successivement la Belgique, l'Angleterre et l'Allemagne, s'est abstenu soigneusement de mettre le pied sur le sol français. Le roi de Portugal n'a pas caché que cette abstention était motivée par la loi d'exil contre les princes dans la famille desquels son fils, le duc de Bragança, était entré.

La réception faite par le peuple portugais au roi dom Luiz a été absolument enthousiaste.

Depuis l'affaire du roi Alphonse et la loi d'exil, le territoire de la République française est définitivement fermé aux souverains de l'Europe.

LA FRANC-MAÇONNERIE

Au congrès des Loges du Midi, qui s'est réuni à Cette, au mois de juin, le F. Calviach, « ex-conseiller municipal de Toulouse, » a commencé ainsi son discours, d'après le *Monde maçonnique* :

« On vous a dit ce qu'était la Maçonnerie, ce qu'elle avait fait, ce qu'elle voulait faire; permettez-moi de vous dire qu'à côté des idées philanthropiques et des préoccupations sociales, il y a, dans nos réunions maçonniques, le souci des revendications politiques. Quand, en Belgique, les libéraux ont subi une douloureuse défaite, on s'est écrié de toutes parts que c'étaient les francs-maçons qui venaient d'être battus. Et l'on avait presque raison, et en France également, si nous étions battus, ce serait la République que qui serait battue, car nous sommes la République; ses idées sont les nôtres et le seront toujours, car la Maçonnerie cesserait d'être elle, si elle cessait d'être la représentation exacte de la République. »

Le F. Laguerre, député, développait à Châlons-sur-Marne un autre point de vue. Ce qu'il a dit mérite d'être retenu :

« Ceux qui ne craignent pas d'attaquer la République, sont nombreux dans les emplois publics, dans les ministères, dans celui des finances notamment. Il faut que cet état de choses disparaisse : il y a assez de francs-maçons et de républicains méritants pour prendre les places ! Les grands centres sont républicains, mais ce sont les campagnes qui sont encore imbuës des anciens préjugés. C'est là qu'est le mal, c'est là que l'ennemi se retranche, c'est donc là qu'il faut aller l'attaquer. Propagande maçonnique, c'est-à-dire républicaine, propagande

partout ! Il faut former des comités. Les cadres sont tout prêts, puisque les Loges peuvent les fournir ».

Le F. Laguerre réclame du gouvernement une épuration complète des fonctionnaires. Un comité de députés francs-maçons est chargé de mener une campagne dans ce sens. La délation est élevée à la hauteur d'une institution. Les Loges proposent; le comité des députés groupés sous la direction du F. Constans, dispose. Les ministres signent; la Franc-Maçonnerie nomme et révoque.

Et dire que le *Temps*, le journal du F. Adrien Hébrard, ose présenter la Franc-Maçonnerie à ses lecteurs comme étant à peu près exclusivement une « institution de bienfaisance » ! La ruse est trop grossière pour tromper personne et ne fait pas honneur à celui qui l'emploie.

ÉTRANGER

ITALIE. — Une recrudescence dans les manifestations anti-catholiques en Italie se remarque depuis quelque temps. L'anniversaire de l'entrée des troupes de Victor Emmanuel à Rome a servi de prétexte à une foule de meetings et de provocations qui ont fini par porter leurs fruits. A Naples notamment, on nous signale des troubles qui auraient éclaté entre les catholiques et des bandes de manifestants italiens.

Des horions ont été échangés. Est-ce le prélude d'un mouvement plus accentué qui répondrait à la provocation des anti-catholiques? Les ministres italiens cherchent-ils dans une campagne contre le cléricalisme une diversion à la propagande révolutionnaire? Rien jusqu'à ce jour n'avait donné motif à cette recrudescence de manifestations.

ESPAGNE. — La plupart des insurgés espagnols sont actuellement sous les verrous. Leur chef, le général Villacampa, est également arrêté et le ministère espagnol paraît décidé à sévir.

Il est singulier de voir ces généraux espagnols, qui presque tous doivent leur avancement à des pronunciamientos, réclamer aujourd'hui des poursuites contre les insurgés de Villacampa. Qu'est-ce donc qu'un pronunciamiento, si ce n'est une émeute militaire qui a réussi? Qu'en pensent MM. les généraux Pavia, Martinez Campos et autres?

TURQUIE. — Un journal annonce que le Sultan a signé un iradé autorisant en principe un Allemand, M. Pressel, à construire 4,385 kilomètres de chemins de fer à voie étroite en Turquie d'Asie.

L'une des lignes doit conduire de Constantinople au golfe Persique. Des banquiers berlinois auraient ouvert des négociations avec des banquiers parisiens pour réunir les fonds nécessaires pour la construction.

La ligne principale passerait par Angora, Diarbekir et Bagdad et il y aurait des em-

branchements de Diarbekir à Svedje, de Césarée à Samsoun et de Siva à Erzeroum. Une bande de terrain et les mines se trouvant le long de la ligne seraient cédées au consortium.

La nouvelle que donne le journal anglais est, croyons-nous, exacte. Des concessions analogues à celle qui vient d'être faite à M. Pressel ont déjà été consenties par la Porte; elles n'ont pas été suivies d'exécution. La difficulté n'est pas d'obtenir un iradé, c'est de réunir les fonds nécessaires pour faire les travaux.

BULGARIE. — Le général Kaulbars, envoyé de l'empereur de Russie, est à peine arrivé à Sofia que déjà il a fait entendre au gouvernement bulgare qu'il ait à exécuter les ordres de la Russie. Ils consistent d'abord à mettre en liberté les personnes incarcérées pour l'offense du coup d'Etat, à lever l'état de siège et ensuite, ce qui est la question capitale, à ajourner à une époque indéterminée, et qui sera fixée le plus tard possible, les élections de l'Assemblée chargée d'élire un nouveau souverain.

C'est la prise de la possession de la Bulgarie par la Russie, car si la moindre opposition venait à se manifester aux ordres du Czar, l'entrée des troupes russes aurait lieu immédiatement. Les organes du prince de Bismarck répètent sur tous les tons que c'est là, après tout, l'exécution du traité de Berlin et que la Russie ne change pas le moins du monde la situation que lui avait faite ce traité.

Ce n'est pas l'opinion des journaux austro-hongrois et une discussion très vive s'est élevée entre certains organes de Vienne et de Pesth et les journaux officieux allemands. Les interpellations déposées dans le Parlement hongrois, et qui pourront bien se discuter cette semaine, ne seront pas de nature à modifier les impressions défavorables produites en Autriche par suite de l'attitude de la Russie.

On se demande à Vienne ce qu'a produit l'alliance avec l'Allemagne, si précisément elle a pour résultat de laisser la Russie maîtresse dans la presqu'île des Balkans.

On persiste à faire courir des bruits plus ou moins justifiés sur les projets de l'Angleterre.

Les uns disent que lord Salisbury veut traiter avec la Russie pour un partage de l'Orient. L'Angleterre prendrait l'Égypte et la Russie Constantinople. La nouvelle semble au moins étrange.

D'autres disent que le Foreign-Office déploie la plus grande activité en essayant de constituer entre la Serbie, la Roumanie, la Grèce, la Bulgarie et la Turquie, en ce qui regarde la Roumélie, une confédération des Balkans, dont la présidence serait offerte à la Roumanie. De la sorte, Iddeleigh espère détacher l'Autriche de la triple alliance et l'opposer à la Russie.

Ainsi la politique anglaise paraît si obscure qu'on se croit en droit de lui attribuer en même temps le blanc et le noir.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 28 septembre.
Les cours d'hier se maintiennent sur nos rentes.
3 0/0, 82.50; 4 1/2 0/0, 110.17.
Achats suivis en obligations du Crédit Foncier.
Société Générale 475 avec une tendance à la hausse.

A la veille de l'assemblée générale du 6 octobre, le comité de protestation de la Compagnie Française du Télégraphe de Paris à New-York adresse un dernier appel aux actionnaires.
Ceux-ci connaissent les principaux griefs articulés contre le conseil d'administration :

1° Présentation des comptes d'une manière inexacte;
2° Adoption d'un tarif de guerre de 60 centimes, tarif qui est ruineux;
3° Abandon inexplicable des seuls droits inscrits dans les traités avec les Compagnies anglaises qui permettraient encore à la Compagnie d'avoir un sentiment d'indépendance.

On a prétendu qu'il y avait intérêt patriotique à soutenir le conseil actuel. Rien n'est plus faux. En effet, sur la liste des nouveaux actionnaires figurent parmi les porteurs des plus gros chiffres d'actions : le Direct, l'Anglo-Américain, le Globe, le Mainteneur, venues à la rescousse des administrateurs en détresse.

Aucun ministre des postes français n'a d'ailleurs voulu, malgré les instances du conseil actuel, sanctionner un traité attaché d'une commission de 1,250,000 fr. et qui livre à peu près complètement aux Anglais notre seul câble français.

Il appartient donc aux actionnaires de compléter leur indépendance en votant contre le conseil d'administration.

On cote 385 sur l'action de Panama.
Actions de Chemins de fer immobiliers; obligations très demandées.

Nouvelles militaires.

LE PLACEMENT DES ÉLÈVES DE SAINT-CYR

Il est question d'une amélioration qui simplifierait le travail relatif au placement des élèves de Saint-Cyr promus sous-lieutenants.

Au lieu de leur faire désigner, comme cela s'est fait jusqu'ici, trois régiments par ordre de préférence, on enverrait la liste des vacances existantes et les élèves y inscriraient leur nom en regard du corps où ils désirent être placés. Ils seraient, nécessairement, appelés à faire leur choix dans l'ordre de leur numéro de sortie de l'École.

Cette mesure aurait le grand avantage de simplifier les écritures. Les bureaux du ministère de la guerre n'auraient plus à préparer de projet de décret, et, d'un autre côté, cela couperait court aux sollicitations de la dernière heure. On sait, en effet, que tout qu'un décret n'est pas signé, on y apporte des modifications; que les intéressés, anxieux de connaître leur affectation, font faire des démarches qui ne sont pas sans occasionner de nombreux dérangements; et qu'il s'ensuit, bien souvent, un retard dans la publication à l'*Officiel* du travail de promotion.

Rien n'empêcherait de procéder de la même façon pour les sous-officiers élèves de Saint-Maixent. (France militaire.)

Le *Moniteur des intérêts matériels* annonce que l'administration du Creusot aurait décidé d'abandonner la fabrication des rails pour se livrer spécialement à la construction des tourelles cuirassées, des cacons et des plaques de blindage. Les contrats passés avec les Compagnies de chemins de fer seraient même rétrogradés à d'autres usines métallurgiques du Nord. Cette importante transformation serait la conséquence de marchés importants conclus ou sur le point d'être conclus avec les départements de la guerre et de la marine. Nous ne donnons toutefois ces nouvelles que sous toutes réserves. On annonce, d'autre part, que le Creusot reprend les ouvriers qu'il avait été obligé de congédier.

NOS SOLDATS D'AFRIQUE

On sait que le renvoi des hommes de la classe de 1884, qui sont en Tunisie, a été fixé au 15 octobre. Voici les dispositions prises pour le rapatriement.

Le paquebot *Moïse* prendra le 8 octobre, à Sfax, les chasseurs à pied qui seront dirigés sur Cette par Marseille.

Il prendra le lendemain, à Sousse, 450 libérés, et le 11, à la Goulette, 146 chasseurs à pied à destination de Marseille.

Le paquebot *Ville-de-Barcelonne* prendra le 18 octobre, seulement à la Goulette, le reste des militaires à renvoyer en France, soit 4,050 hommes environ, y compris 120 zouaves armés de Gabès.

Les bataillons détachés en Algérie et en Tunisie vont être complétés à 500 et à 600.

réassuré. La nuit avait le silence profond qui se fait aux approches de minuit. C'est l'heure du grand sommeil. A peine, par intervalles, l'aboi d'un chien. Pas de chants de coq. Pas même de bruissements, de feuilles, la brume amortissait tout. Rien ne montait de la terre aux étoiles; mais il descendait, des étoiles sur la terre, une lueur douce et froide qui serrait le cœur.

Ce fut seulement dans le petit chemin qui remonte vers le bourg, au delà du pont de bois, que Sosthène se décida à parler. Ma tante Giron s'était arrêtée en attendant qu'il refermât la barrière du pont.

— Madame Giron, dit le grand Sosthène, ma cœur Française ne vous a rien dit?

— Non, mon garçon, tu le sais bien, puisque nous avons passé la veillée ensemble.

— C'est qu'elle aurait pu vous dire quelque chose.

— Vraiment, et quoi donc?

— Vous connaissez bien la fille de la Gerbellière?

— Annette? oui, eh bien?

Le grand Sosthène, tout ému, ne put continuer. Ses jambes flageolaient. Il passait sa main sur son front comme s'il avait eu chaud. Il allait peut-être s'enfuir, sauvage et honteux, car on ne sait de quelles impolitesses les timides sont capables, lorsque ma tante Giron, qui avait compris,

l'arrêta en disant :

— Tes affaires de cœur ne s'avancent donc pas, mon grand Luneau? Quo dit le père Gerbellière?

— Il serait bien porté pour moi.

— C'est donc la fille qui ne veut pas de toi?

— Ce n'est pas qu'elle ne veuille pas de moi, madame Giron, mais elle a des idées.

— Des idées, il y a bien des espèces d'idées. Ne veut-elle pas être métayère?

— Non, madame Giron, je vais vous dire: toutes les fois que je lui parle, elle me renvoie; un jour elle me dit qu'on ne saurait trop réfléchir à ces affaires-là, et l'autre, qu'elle n'a pas eu le temps d'y penser.

— Bah! bah! c'est ce qui t'émoye et te rend muet comme l'huile? Caprices de fille. Elle aime encore sa liberté mieux que toi... Le contraire viendra.

Le grand Luneau, voyant que la confidence était bien accueillie, avait repris un peu d'assurance.

— Si ça se pouvait! répondit-il, en jetant sur ma tante Giron un coup d'œil rapide, où éclatait la joie encore anxieuse de son âme.

— Écoute, Sosthène, suis mon conseil, tu t'en trouveras bien: quitte la tauperie. Tu sais que ce métier-là n'est guère en honneur, et qu'il court de vilains bruits sur les taupiers. Moi je n'en crois rien; mais tu t'es fait tort dans le pays. On ne

comprend pas que toi, fils d'un honnête ciosier qui a du bien, tu t'en ailles, à toute heure de jour et de nuit, tendre des pièges dans l'herbe. C'était bon pour un va-nu-pieds comme le père Géromet.

Annette ne voudra jamais épouser un taupier. Prends-en ton parti; ou bien, promets-moi de jeter à l'eau ton sac, tes pièges et tout ton attirail. Si tu fais ça, je parlerai au père Gerbellière. Veux-tu?

— Madame Giron, vous pouvez m'en croire: du jour qu'elle m'aura dit oui, moi j'aurai dit non à la tauperie.

— C'est bien, Sosthène; et moi, je pourrai dire au père Gerbellière: ce n'est plus un taupier qui demande votre fille, c'est un métayer, un bon laboureur qui gagne honnêtement sa vie au soleil: donnez-lui Annette.

— Oui, madame Giron, oui, madame Giron, répondait Sosthène.

Il ajouta plus bas :

— Et Annette, alors?

— Tu veux que je lui parle aussi?

— Elle revient dans deux semaines de chez la Francine.

— Eh bien, je lui parlerai. Et je lui conseillerai de devenir la femme du grand Luneau, qui est un grand serin, mais un bon gars au fond... Ah! ça, reprit-elle au bout d'un instant, voilà une heure que nous sommes là, les pieds dans l'herbe. Assez causé sous la lune. En avant! (A suivre.)

hommes, par suite du départ de la classe de 1884. Les prélèvements seront opérés sur la portion centrale et porteront sur les hommes de la classe 1884 et au besoin de la classe 1883. Les bataillons à compléter appartiennent aux 49^e, 84^e, 100^e, 126^e et 144^e d'infanterie. De plus, les dépôts de chasseurs à pied ont à venir en aide à leur partie active; ils n'ont pas les ressources suffisantes, on créera dans les 8^e, 18^e et 20^e bataillons.

Le 37^e de ligne et Napoléon I^{er}

La France militaire publie la lettre suivante au sujet de l'incident de Steinvilleville dont nous avons déjà parlé :

Paris, 26 septembre 1886.

Monsieur le directeur, avec beaucoup d'à-propos, vous avez recueilli, dans votre numéro du 24 septembre, une réflexion d'un correspondant qui paraît de la « stupéfaction » causée par les habitants de Steinvilleville par un régiment de chasseurs à pied en portant les armes devant la statue du grand capitaine. Vous avez dit, avec raison, que le 37^e de ligne avait obéi à un sentiment patriotique en saluant Napoléon I^{er}, et que toute suggestion politique avait été écartée en présence d'une manifestation semblable.

Or, je trouve dans un journal du matin une note entortillée, qui sent la communication officielle, et qui paraît plaider les circonstances atténuantes pour un fait qui n'a rien que d'honorable. La voici *in-extenso* :

L'Indépendant de l'Est a raconté dernièrement que le 37^e de ligne, retournant à Nancy après les manœuvres, s'était arrêté à Steinvilleville, et qu'au départ, chaque compagnie avait porté les armes devant une fontaine surmontée d'une statue de Napoléon. Les renseignements pris, il paraît qu'en raison de conditions particulières dans lesquelles s'est effectuée la marche ce jour-là, la température très élevée, le 37^e de ligne a fait défiler son régiment devant la statue. Il s'est placé naturellement au centre de l'unique place et à quelques pas de la statue. Il y a eu si peu d'armement dans cet acte, que le même colonel commandé par la même place, l'année dernière, ne s'y était point arrêté et n'a point porté les armes.

Je ne veux pas relever les explications données par cette note. Elles ne tiennent pas debout. Tout militaire sait parfaitement que dans un défilé, les compagnies ont l'habitude de prendre le port d'armes en passant devant le colonel. C'est à la statue qu'elles ont rendu les honneurs.

Je demande encore, avec vous, si l'on accuse de bonapartisme un chef de compagnie qui rend hommage au plus grand capitaine que la France ait produit ?

Si l'on arrêtera-t-on alors ?

Si l'on porte les armes, et les clairons sonnent à la casquette en passant devant la statue de Bugeaud. Dira-t-on que c'est une manifestation politique ?

Si l'on nous avons vu à plusieurs reprises les chefs de troupe faire porter les armes devant la statue de Jeanne d'Arc ; faut-il les arrêter de cléricisme ?

Si l'on France doit être fière de toutes ses gloires, à quelque parti qu'on veuille les attribuer...

Je ne veux pas croire que ce soit notre gloire de la guerre qui reproche jamais à un officier d'avoir salué l'image de Napoléon I^{er}.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

COLLECTE DU FROMENT EN MAINE-ET-LOIRE. Cette année, deux départements seulement ont fourni plus de froment que celui de la Loire. Ce sont : le Pas-de-Calais et le Nord.

Le Nord a donné 21 hectolitres 36 à l'hectare ; le Pas-de-Calais, 19 hectolitres 68, et le Maine-et-Loire 17 hectolitres 37. C'est la Charente-Inférieure qui avait la plus large surface ensemencée : 180,200 hectares. Le rendement n'a été que de 13 hectolitres 30 à l'hectare.

Les blés étrangers

Jeudi soir est arrivé en rade de Saint-Malo le navire du plus fort tonnage qu'ait jamais reçu notre bassin ; il venait de Baltimore, apportant un chargement de 3,000 tonnes de blé d'Amérique.

Ce navire attend la grande marée pour pénétrer dans le bassin. Il devra au préalable acquitter des droits de douane qui, à raison de 3 fr. les 400 kilos, s'élèveront au chiffre de 90,000 fr.

Dire que ce n'est là que la moitié de la taxe que devraient payer ces blés pour rendre à nos cultivateurs la lutte possible ! (Union malouine.)

Le crime de la rue Boisnet

A ANGERS

On lit dans le Petit Journal de Maine-et-Loire d'hier :

« La femme Bobet ou Robet, habitait avec sa fille, âgée de 13 ans, rue Boisnet, n° 60.

« A plusieurs reprises, cette personne avait tenté de se donner la mort ; dimanche dernier encore, elle essayait de s'empoisonner ; mais elle ne réussit pas.

« Ce matin, vers sept heures, elle déclara à tous ses voisins qu'elle allait se jeter à l'eau, car il lui était impossible de vivre plus longtemps dans la misère qui l'accablait. On s'efforça de lui relever le moral en lui rappelant qu'elle avait encore un peu de travail et surtout qu'elle se devait à sa jeune fille.

« — Ma fille, répliqua la malheureuse, n'a plus besoin de rien ; puis elle se retira laissant la porte de sa chambre fermée à clef.

« Cependant cette réponse peu rassurante avait alarmé les voisins qui se décidèrent enfin à pénétrer dans l'appartement.

« Là, un triste spectacle s'offrit à leurs yeux. La jeune fille gisait étranglée dans son lit. La charmante enfant semblait dormir. C'est probablement pendant son sommeil que sa mère l'a tuée.

« Ce crime a produit une vive émotion dans tout le quartier. La coupable a été mise en état d'arrestation et en ce moment la police et le parquet procèdent à une enquête. »

Voici les détails que la Petite France a reçu de son correspondant d'Angers :

Angers, 28 septembre, 8 h. soir.

Ce matin, vers 9 heures 1/2, une horrible nouvelle se répandait dans la rue Boisnet, et mettait tout le quartier en émoi. La femme Odobé avait eu la cruauté d'étrangler sa fille, charmante enfant de 13 ans. Ce bruit prit peu à peu de la consistance et, à 10 heures 1/2, cette mère dénaturée, qui avait quitté sa maison, y était ramenée par M. le commissaire de police du 1^{er} arrondissement, accompagné de plusieurs agents qui constatèrent la véracité du bruit répandu.

Le crime a été commis dans une chambre sise au deuxième étage du n° 26 de la rue Boisnet et donnant sur une cour. Un lit unique, une petite table et quelques chaises composent le mobilier ; sur une corde, traversant la chambre, se trouvent étendues quelques hardes.

La femme Cloote Odobé, âgée de quarante ans, née à Privas (Ardèche), vit séparée de son mari ; depuis deux mois environ, elle habite Angers où elle exerce la profession de couturière. Elle est de grandeur moyenne, très forte ; et, à sa face rubiconde, on serait porté à croire que l'on se trouve en présence d'une alcoolique.

La victime est une charmante petite fille aux cheveux blonds âgée de 13 ans, et qui commençait à travailler avec sa mère. Les épicières et les bouchères de la rue Boisnet se perdent en louanges sur cette pauvre enfant.

Dimanche dernier, la femme Odobé, qui, paraît-il, avait déjà tenté de se suicider à plusieurs reprises, essaya de s'empoisonner, mais n'y réussit pas.

Voici comment la coupable rapporte son crime :

Lundi, en passant dans une rue avec mon enfant, j'ai rencontré deux individus qui me dirent en me coudoyant, et en montrant ma fille : « Demain à deux heures en voilà une qui ne sera plus. »

En rentrant à mon garni, j'étais très impressionnée et j'ai recommandé à mon enfant de se coucher tout habillée par crainte que ces hommes vinssent la nuit. Toutes deux nous nous couchâmes ainsi. Vers l'aube, poussée par la pensée qu'on voulait enlever mon enfant, je résolus de l'étrangler. C'est alors que, prenant une ficelle, au bout de laquelle je fis un nœud coulant, je la lui ai passée autour du cou pendant son sommeil et qu'ayant serré fortement je l'ai étranglée.

Dès 7 heures et demie, cette mère dénaturée se rendait chez M. Bourbotte (Joseph), officier d'administration en retraite, pour rendre du travail qui lui avait été confié. Elle annonça dans cette maison son intention de se jeter à l'eau. En vain on s'efforça de lui relever le moral, lui rappelant qu'elle avait encore du travail et qu'elle devait surtout vivre pour sa fille. C'est alors qu'elle répondit : « Ma fille est peut-être morte maintenant, et moi je vais en finir également. »

M. Bourbotte la fit suivre par son gendre, et sortant dans la rue, il aperçut l'agent de police Avrillon, il lui fit part des propos que cette misérable venait de tenir et l'engagea à avertir ses chefs.

Pendant qu'Avrillon se rendait au bureau du commissaire du 1^{er} arrondissement, la femme Odobé, toujours suivie, arrivait près de l'abattoir et se dirigeait du côté de la Maine. A ce moment, le sieur Louis-Marie Limier, cordonnier, rue Tarot, arrivait en sens opposé, et après avoir eu connaissance du triste projet de cette femme, il l'arrêta et la conduisit au commissariat du 3^e arrondissement.

Là, s'étant troublée et ayant laissé percer quelques mots sur l'horrible crime qu'elle avait commis, elle fut conduite au 1^{er} arrondissement, où déjà prévenu du crime on la ramena à son domicile.

Pendant tout ce trajet, les voisins, qui étaient inquiets de l'état de surexcitation de cette misérable et de la disparition de l'enfant, pénétraient dans sa chambre et se trouvaient en présence d'un triste spectacle. La jeune fille qui semblait encore dormir était étranglée dans son lit.

Le parquet, prévenu aussitôt, se transporta sur les lieux et procéda immédiatement à la confrontation. Cette infâme mère montra peu d'émotion ; quelques pleurs, et ce fut tout.

On procéda immédiatement à un premier interrogatoire et elle fut ensuite conduite à la prison d'Angers.

Une foule nombreuse n'a cessé de stationner jusqu'à sa sortie sur les trottoirs et quelques huées et de nombreux murmures l'ont accueillie lorsqu'elle a paru entre le commissaire et un agent de police.

UN DÉSERTEUR. — Le nommé Combre, Lucien-Louis-Auguste, soldat au 435^e de ligne, qui a déserté à Angers, le 9 mars dernier, a été arrêté avant-hier soir, à La Roche-sur-Yon, par M. le commissaire de police qui l'a remis à la disposition de l'autorité militaire.

LES SABLES-D'OLONNE. — Depuis quelques jours, la ville des Sables est terriblement éprouvée. En moyenne, quatre ou cinq enfants, au-dessous de 5 ans, meurent chaque jour. Et pour comble de malheur, les médecins ne paraissent pas suffisamment fixés sur les caractères de la maladie et surtout sur les moyens de la combattre. Le mal est rapide... Les enfants pâlissent, refusent toute nourriture, languissent deux ou trois jours et meurent... C'est effrayant !

NANTES.

Marché Talensac. — Un accord était, paraît-il, intervenu entre la Mairie et les marchandes de la place Talensac, relativement au droit de place.

Y a-t-il eu malentendu entre les contractants, ou M. Normand a-t-il violé la foi jurée ? Nous ne saurions le dire.

Quoi qu'il en soit, la Mairie a exigé la semaine dernière le tarif nouveau, et des protestations énergiques se sont fait entendre.

Une délégation est allée lundi à trois heures porter les doléances des marchandes à M. Normand. La discussion a été animée

et confuse ; les marchandes n'ont rien obtenu et se sont retirées furieuses.

Elles avaient cru à la parole du maire : elles ne savaient pas ce que c'est qu'une parole de Normand. (Espérance du Peuple.)

La ville de Nantes vient de faire savoir que le concours de musique qui devait avoir lieu le 25 octobre prochain est remis au mois de mai 1887.

C'est une chose regrettable pour les sociétés adhérentes, car c'est la troisième fois que ce concours est retardé.

LA MISÈRE EN CORNUAILLE

« La pêche fait complètement défaut sur les côtes de l'Océan. Dans plusieurs localités, les boulangers sont obligés de refuser du pain, la misère est bien grande. »

La semaine dernière, on lisait dans le journal de l'administration préfectorale de Quimper : « Audiérne, petite pêche cette semaine, le poisson est abondant, mais il ne se maille pas. »

L'Union monarchique, de Quimper, a publié à ce sujet la lettre suivante :

« La pêche continue à être nulle, nous gémissons de misère ; nous nous demandons comment nous allons passer notre hiver. Quelle fatalité ! et dire qu'il y a du poisson en baie, qu'on ne peut prendre que par le moyen d'engins tournants, et qu'on nous les défend ! Ces engins sont de très peu de valeur et tous les pêcheurs peuvent s'en procurer. Il faut avouer aussi que c'est de notre faute de nous être associés aux tas de niais babillards qui nous ont présenté les plus grands inconvénients imaginables occasionnés par l'emploi de sennes et filets tournants : destructions de poissons, à vil prix.

« Hélas ! sommes-nous plus avancés de les laisser dans la mer ! Ils vont se diriger sur une côte étrangère, où les pêcheurs les prennent avec leurs grands engins en quantité formidable pour les envoyer chez nous à vendre, et nous mourrons de misère. Il a fallu une année de disette comme celle-ci, pour nous remettre de notre erreur, nous faire comprendre l'utilité des engins tournants. Nous ne pouvons le contredire ; ce sont les petites sennes qui, depuis quatre ans, ont sauvé notre campagne ; mais malheureusement l'autorisation de s'en servir nous est accordée un mois trop tard. »

A Lomner, près Lorient, nous voyons toute une famille d'industriels, le père, la mère, les enfants s'embarquer dans un navire avec tout le matériel de leur usine, et s'expatrier sur les côtes plus hospitalières du Portugal, où l'administration plus clémentement laisse les hommes gagner le pain de leurs familles comme ils le peuvent et comme ils l'entendent. Ces faits sont-ils isolés ? Non, bien certainement ; déjà, depuis cinq ans, plus de trente familles ont été obligées de prendre la route de l'exil, emportant avec elles leur intelligence, leurs connaissances industrielles, qu'elles vont mettre à la disposition de l'étranger pour avoir enfin le pain nécessaire à leurs enfants.

Grand Théâtre d'Angers.

Direction de M. NEVEU

Jeudi 30 septembre,

OUVERTURE DE LA SAISON THÉÂTRALE

Les MOUSQUETAIRES de la REINE, opéra-comique en 3 actes, musique d'Halévy.

Distribution :

| | |
|--|---------------------------------|
| Olivier d'Enragues..... | MM. Bianconi. |
| Hector de Byron..... | Guerroy. |
| Le capitaine Roland..... | Norval. |
| Le grand prévôt..... | Huguet. |
| Narbonne..... | Rima. |
| Robert..... | Robert. |
| Gontaud..... | Constant. |
| Créqui..... | Boucher. |
| Un buissier..... | Penard. |
| Athénaïs de Solange..... | M ^{lle} Lebac-Espigat. |
| Berthe de Simiane..... | Guilbert. |
| La grande maîtresse..... | Sebils. |
| Une demoiselle d'honneur .. | Prioleau. |
| Mousquetaires, demoiselles d'honneur, etc. | |

Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs les Eaux-de-vie blanches préparées spécialement pour la conservation des fruits et la fabrication des liqueurs, et vendues 4 fr. 30 le litre ; qualité supérieure, 4 fr. 80 le litre pesant 50 degrés.

ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e MARCOMBRE, huissier à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
266 PIEDS D'ARBRES

Complantés sur la ferme de l'île Trotouin,

Située en face le bourg et commune de Dampierre.

Pour plus amples renseignements, voir les affiches, et s'adresser audit M^e MARCOMBRE. (617)

Étude de M^e PASQUIER, notaire au Puy-Nôtre-Dame.

A LOUER

PRÉSENTMENT

UNE MAISON

Avec Remise et Écurie,

A Saumur, Grand'Rue, 12.

S'adresser, pour traiter, à M^e LECOQ, avoué, ou à M. LANGLOIS, expert à Saumur. (489)

Étude de M^e CAILLEAU, notaire à Longué.

A VENDRE

Par adjudication amiable,

En l'étude de M^e CAILLEAU, le JEUDI 21 OCTOBRE 1886, à une heure après midi,

UNE BELLE MAISON

Entre cour et jardin,

Sise à Longué, rue de la Loi

Occupée par M. Saussereau, marchand de vins.

Mise à prix: 15.000 fr.

Faculté de traiter avant l'adjudication.

On vendrait, avec la maison, fonds et matériel de marchand de vins.

Position avantageuse.

S'adresser audit M^e CAILLEAU.

A VENDRE

Ou à Louer

DE SUITE

MAISON PIERRE-LIZÉ

Située à Saumur, quartier de Nantilly.

Cette maison comprend: jardin, remise, écurie et cour.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire à Saumur. (639)

A LOUER DE SUITE Maison meublée

Avec Remise, Écurie et Jardin,

Située à Saumur, rue de la Chouetterie, n^o 4.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire à Saumur. (644)

A LOUER DE SUITE

Rue de Bordeaux, 62,

ÉCURIE à 4 PLACES

Remise.

Deux chambres et grenier au-dessus, cour, eau de Loire, etc.

S'adresser rue de Bordeaux, 5 ou 62.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Avec Écurie et Jardin,

Rue Duplessis-Mornay, à l'angle de la Montée-du-Fort.

S'adresser à M. TABOURDEAU, place de la Bilange. (438)

A VENDRE

UNE MAISON

Rue Cendrière, n^o 8 et 10,

Cette MAISON, précédée d'une cour, comprend, au rez-de-chaussée: cuisine, office, vestibule, salle à manger, salon, deux pièces à côté; au premier étage, cinq chambres à coucher avec cabinets de toilette et lieux à l'anglaise, lingerie; trois mansardes de domestiques, deux greniers, écurie à deux chevaux, remise, cave, petite cour derrière la maison.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

A LOUER

PRÉSENTMENT

Villa du Chardonnet

S'adresser à la Retraite.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Supérieur à 1884.

Magasin Pichat, place du Roi-René, et rue Nationale, 18. (799)

Raccommodages et travaux neufs courants, cousus à la main.

S'adresser, 13, Montée-du-Fort, en face la Retraite.

M. HURTAULT a l'honneur de prévenir MM. les propriétaires de voitures et carrossiers qu'il vient de prendre la suite d'affaires de M. CHEVRET, peintre en voitures, rue de Bordeaux. (666)

A VENDRE

Six Chiens courants

Tous bien dressés.

S'adresser à M. ROUSSE, à Souzay.

A VENDRE

UN EXCELLENT PHAÉTON

D'OCCASION.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

PÂTISSERIE

Petite ville en Maine-et-Loire.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur:

Vins blancs des Côtesaux à 70, 80 et 100 francs la barrique;

Vin rouge nouveau à 70 francs;

Vin rouge supérieur à 100 francs;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 10 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (389)

Offres et Demandes

M. G. BESSON, ex économiste du Collège de Saumur, muni de bons certificats, demande une place de comptable.

M^e PINAULT, notaire à Saumur, demande de suite un second clerc. (584)

ATELIER DE SCULPTURE ET MONUMENTS FUNÉBRES

RUÈCHE

SCULPTEUR

SAUMUR, rue Beaurepaire, 16, SAUMUR

Tombeaux en pierre, marbre & granit, Caveaux de famille

Atelier en face le Cimetière de Saumur, route de Varrains.

M. RUÈCHE garantit la solidité de ses travaux, étant connu, du reste, pour faire le mieux et au meilleur marché.

Chapelles couvertes en pierres de toutes provenances, garanties imperméables.

Trente pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

Pharmacie A. CLOSIER

20, rue du Marché-Noir, 20,

SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de biberons, d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

INJECTION PEYRARD ex-Pharmacien à Alger. L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique ni caustique, guérissant sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 10 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; le résultat inopiné a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 181 Européens, a donné 181 guérisons. Chez l'inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS
Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR

Extraction, Aurification—Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 SEPTEMBRE 1886

| Valeurs au comptant | | | Valeurs au comptant | | | Valeurs au comptant | | | Valeurs au comptant | | |
|------------------------------|----------------|---------|-----------------------------|----------------|---------|----------------------------------|----------------|--------|--------------------------|----------------|--------|
| Clôture préc. | Dernier cours. | | Clôture préc. | Dernier cours. | | Clôture préc. | Dernier cours. | | Clôture préc. | Dernier cours. | |
| 3 % | 82 60 | 82 62 | Est | 807 50 | 806 25 | Obligations. | | | Gaz parisien | 520 | 521 |
| 3 % amortissable. | 85 75 | 85 65 | Paris-Lyon-Méditerranée. | 1228 75 | 1230 | Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 520 | 520 | Est | 390 | 389 |
| 3 % (nouveau) | 82 75 | 82 57 | Midi | 1145 | 1147 50 | — 1865, 4 % | 519 | 519 | Midi | 390 50 | 390 |
| 4 1/2 % (nouveau) | 106 15 | 106 15 | Nord | 1535 | 1542 50 | — 1869, 3 % | 409 | 408 | Nord | 399 | 397 |
| Obligations du Trésor. | 110 05 | 110 05 | Orléans | 1340 | 1325 | — 1871, 8 % | 398 | 398 50 | Orléans | 381 50 | 382 25 |
| Banque de France | 4110 | 4120 | Ouest | 877 50 | 877 50 | — 1875, 4 % | 522 50 | 521 50 | Ouest | 390 50 | 389 50 |
| Société Générale | 475 | 475 | Compagnie parisienne du Gaz | 1430 | 1432 50 | — 1876, 4 % | 521 | 521 25 | Paris-Lyon-Méditerranée. | 389 50 | 389 |
| Comptoir d'escompte | 993 75 | 996 25 | Canal de Suez. | 2025 | 2034 75 | Bons de liquid. Ville de Paris. | 537 25 | 531 | Paris-Bourbonnais | 390 | 389 |
| Crédit Lyonnais | 540 | 540 | C. gén. Transatlantique. | 490 | 490 | Obligations communales 1879. | 476 | 475 | Canal de Suez | 593 75 | 593 75 |
| Crédit Foncier, act. 500 fr. | 1392 50 | 1393 75 | Russe 5 0/0 1870. | 100 25 | 100 25 | Obligat. foncières 1879 3 % | 478 | 478 | | | |
| Crédit mobilier | 270 | 262 50 | | | | Obligat. foncières 1883 3 % | 380 | 380 50 | | | |

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

| LIGNE DE L'ÉTAT | | | | | | | | | | | | LIGNE D'ORLÉANS | | | | | | | | | | | |
|-------------------------------------|-------------|------------|-------------|------------|------------|--------------------|---------------|------------|------------|------------|------------|---------------------------|----------|--------------|------------|------------|-----------|------------|-----------|-----------|---|--|--|
| SAUMUR — MONTREUIL-BELLAY — THOUARS | | | | | | SAUMUR — BOURGUEIL | | | | | | SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS | | | | | | | | | | | |
| STATIONS | Expr. matin | Omn. matin | Mixte matin | Mixte soir | Expr. soir | Omn. soir | STATIONS | Omn. matin | Expr. soir | Mixte soir | Mixte soir | Omn. soir | STATIONS | Expr. matin | Omn. matin | Omn. matin | Omn. soir | Expr. soir | Omn. soir | Omn. soir | | | |
| Saumur(ori.) | 2 12 | 6 54 | » | 10 32 | 1 56 | 8 34 | Loudun | » | 8 42 | » | 1 53 | 9 11 | Saumur | 3 08 | 6 55 | 9 13 | 1 21 | 3 28 | 7 15 | 10 42 | | | |
| Saumur(état) | 2 68 | 6 50 | 8 28 | 10 30 | 1 53 | 8 30 | Thouars | 6 15 | 12 40 | 1 30 | 4 24 | 9 12 | 10 10 | St-Martin | » | 7 08 | 9 26 | 1 33 | » | 7 34 | » | | |
| Nantillyhalte | 2 19 | 7 04 | 8 37 | 10 45 | 2 03 | 8 43 | Montreuil (a) | 6 48 | 12 59 | 2 03 | 4 53 | 9 45 | 10 29 | St-Clément | » | 7 15 | 9 33 | 1 40 | » | 7 41 | » | | |
| Varr.-Chacé. | » | 7 10 | 8 48 | 10 52 | » | 4 22 | — (dép.) | 6 58 | 1 | 2 23 | 5 03 | 9 54 | 10 30 | Les Rosiers. | » | 7 23 | 9 41 | 1 47 | » | 7 50 | » | | |
| Brézé s.-Cyr. | » | 7 18 | 9 02 | 11 | » | 4 30 | Brézé s.-Cyr. | 7 19 | » | 2 38 | 5 17 | 10 09 | » | La Ménitrie. | » | 3 31 | 7 35 | 9 53 | » | 8 53 | » | | |
| Montreuil (a) | 2 37 | 7 31 | 9 19 | 11 45 | 2 21 | 4 46 | Varr.-Chacé. | 7 28 | » | 2 46 | 5 24 | 10 17 | » | Angers | 3 58 | 8 23 | 10 41 | 2 40 | » | 8 33 | » | | |
| — (dép.) | 2 38 | 7 38 | » | 11 24 | 2 22 | 4 57 | Nantillyhalte | 7 35 | 1 17 | 2 51 | 5 29 | 10 22 | 10 47 | | | | | | | | | | |
| Thouars | 2 57 | 8 06 | » | 11 57 | 2 41 | 5 22 | Saumur(état) | 7 49 | 1 27 | 3 02 | 5 40 | 10 30 | 10 37 | | | | | | | | | | |
| Loudun | » | 8 09 | » | 3 16 | 3 | » | Saumur(ori.) | 7 48 | 1 25 | 3 01 | 5 38 | » | 10 55 | | | | | | | | | | |

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.